

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI OBLIGATAIRE ESR

Code AMF: (C) 990000029899

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Obligations et autres titres de créance libellés en euro ".

En souscrivant à AMUNDI OBLIGATAIRE ESR, nourricier de AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE - N vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans des obligations d'émetteurs publics et privés de la zone euro.

La performance AMUNDI OBLIGATAIRE ESR peut être inférieure à celle de AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE - N en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE - N, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif est de réaliser sur 3 ans une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Barclays Euro Aggregate (coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne parmi les obligations d'émetteurs publics et privés de la zone euro, les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme. Elle met en oeuvre différentes stratégies de taux dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8. La sensibilité est un indicateur mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance de l'OPC. Par ailleurs, à titre de diversification, des stratégies de change et accessoirement actions peuvent également être mises en oeuvre.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCPE reflète principalement le risque du marché des obligations publiques et privées en euro sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les modalités de souscription/rachat du Fonds maître sont _ précisées dans le prospectus du Fonds maître.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

AMUNDI OBLIGATAIRE ESR 1



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement			
Frais d'entrée	2% maximum		
Frais de sortie	Néant		

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

applicables.			
Frais prélevés par le FCPE sur une année			
Frais courants 0,82% de l'actif net moyen			
Frais prélevés par le FCF	PE dans certaines circonstances		
Commission de	Néant		
performance			

Une partie des frais d'entrée peut être prise en charge par l'entreprise - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre entreprise.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015.

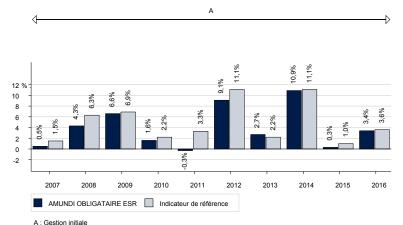
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

 les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.

Le FCPE a été agréé le 26 avril 1996.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : Amundi Tenue de Comptes et/ou CA Titres et/ou Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et/ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.

B : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE ainsi que le reglement et les derniers documents d'information périodique réglementaires de l'OPC maître, et toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 janvier 2017.

AMUNDI OBLIGATAIRE ESR 2

AMUNDI OBLIGATAIRE ESR

SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION

28/02/2017

OBLIGATAIRE

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 154,67 (EUR) Date de VL et d'actif géré : 28/02/2017 Actif géré : 380,01 (millions EUR)

Indice de référence :

100% BARCLAYS EURO- AGGREGATE (E)

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises est investi en supports obligataires publics ou privés libellés en euro.

Il vise à valoriser à moyen terme le capital investi par la mise en œuvre d'une gestion active de la sensibilité du portefeuille, de son positionnement sur la courbe des taux et de sa diversification sur le crédit.

Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

1 2









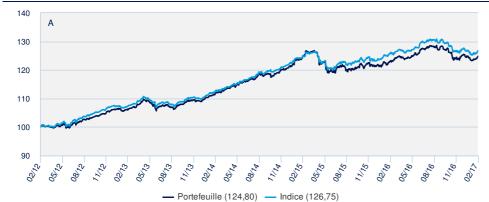
A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



A : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

Performances glissantes *

Depuis le	Depuis le 30/12/2016	1 mois 31/01/2017	3 mois 30/11/2016	1 an 29/02/2016	3 ans 28/02/2014	5 ans 29/02/2012
Portefeuille	-0,46%	1,22%	0,27%	1,40%	11,35%	24,80%
Indice	-0,73%	1,09%	-0,06%	0,70%	12,37%	26,75%
Ecart	0,27%	0,14%	0,33%	0,70%	-1,03%	-1,95%

Performances calendaires (1) *

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Portefeuille	3,35%	0,25%	10,91%	2,74%	9,08%	-0,27%	1,62%	6,56%	4,27%	0,51%
Indice	3,57%	1,00%	11,10%	2,19%	11,09%	3,32%	2,17%	6,94%	6,34%	1,48%
Ecart	-0,22%	-0,75%	-0,19%	0,55%	-2,01%	-3,59%	-0,55%	-0,38%	-2,07%	-0,97%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	3,65%	3,94%	3,53%
Volatilité de l'indice	3,44%	3,29%	3,13%
Tracking Error ex-post	1,70%	1,69%	1,41%
Ratio d'information	0,41	-0,19	-0,22
Ratio de Sharpe	0,48	0,96	1,30

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-6,25%
Délai de recouvrement (jours)	189
Moins bon mois	06/2015
Moins bonne performance	-2,80%
Meilleur mois	12/2011
Meilleure performance	2,62%

Indicateurs

	Portefeuille	Indice
Sensibilité	5,85	6,49
Nombre de lignes	127	4187

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence



AMUNDI OBLIGATAIRE ESR



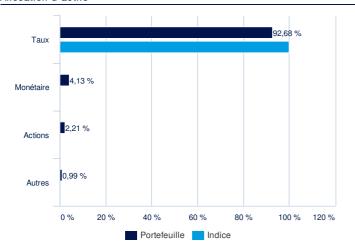
Commentaire de gestion

Le risque politique est resté un thème majeur pour les marchés en février. Aux Etats-Unis, la visibilité sur la future politique économique est restée très incomplète. En zone euro, c'est la montée de l'incertitude politique en France qui a constitué le principal sujet de préoccupation. Les chiffres économiques, pour leur part, ont réservé une majorité de bonnes surprises dans les grandes régions du monde.

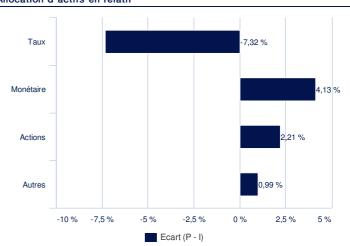
Aux Etats-Unis, le marché du travail semble proche du plein emploi si bien que la progression des salaires devrait s'accélérer. Ainsi le mouvement de reflation se poursuit (l'inflation totale s'établit à 2.5%) et devrait être soutenu par les baisses d'impôts promises par la nouvelle administration Trump. Ce contexte devrait conduire la Fed à procéder à au moins deux hausses de taux cette année. En Zone Euro, le calendrier électoral chargé (élections aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et éventuellement en Italie) n'affecte pas pour l'instant l'économie à en juger par les très bons chiffres du climat des affaires. En revanche, les marchés ont été particulièrement préoccupés par le thème du risque politique français car il est inséparable de celui de la pérennité de la construction européenne. Ainsi l'écart de taux à 10 ans entre la France et l'Allemagne a atteint son plus haut depuis fin 2012 à 80bp et finit le mois à 72bp. Les taux allemands ont quant à eux bénéficié d'un mouvement de « flight to quality » et sont tombés à -0.94% pour le 2 ans et à 0.20% pour le 10 ans, un plus bas depuis le début de l'année. Les spreads des pays périphériques se sont élargis : le spread à 10 ans italien s'écarte de 17bp à 202bp et celui de l'Espagne de 22bp à 142bp. Enfin, le spread de taux 10 ans US/ Allemagne augmente de 16bp à 216bp.

Composition du portefeuille

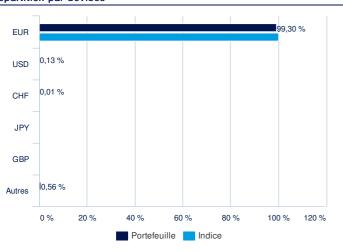
Allocation d'actifs



Allocation d'actifs en relatif



Répartition par devises

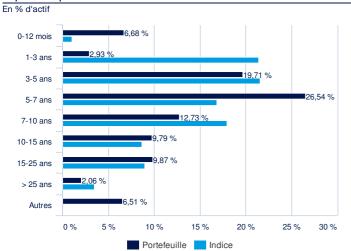






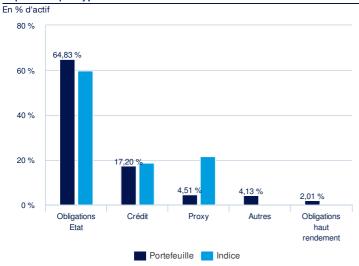
Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

Répartition par maturités

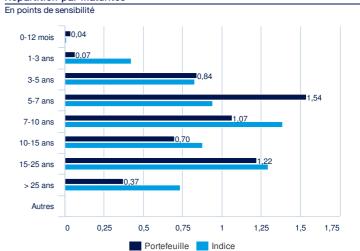


* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

Répartition par types émetteurs

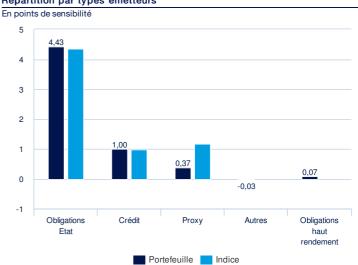


Répartition par maturités

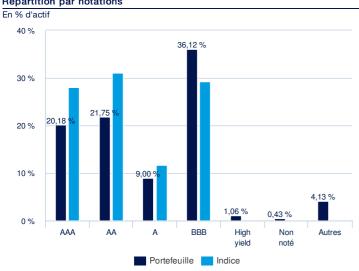


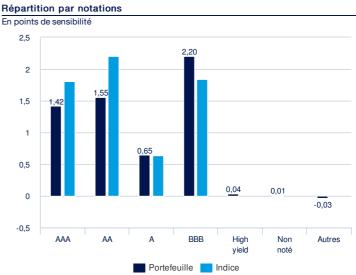
* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

Répartition par types émetteurs



Répartition par notations



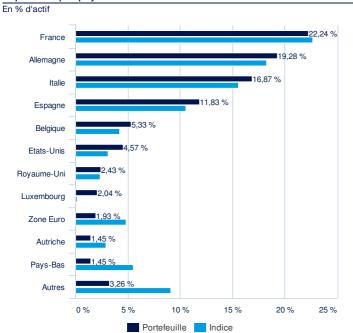






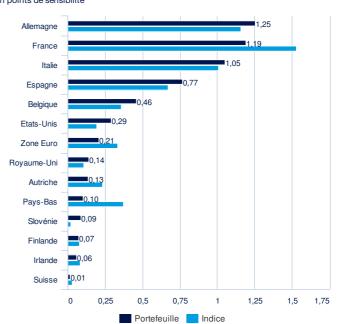
Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

Répartition par pays



Répartition par pays

En points de sensibilité



Principaux émetteurs obligations

	% d'actif
GERMANY	17,80%
ITALIAN REPUBLIC	15,91%
FRANCE	12,03%
SPAIN (KINGDOM OF)	10,43%
BELGIUM	4,67%
CPR FOCUS INFLATION	2,05%
EUROPEAN INVESTMENT BANK (BEI)	1,93%
AUSTRIA (REPUBLIC OF)	1,43%
AMUNDI FD BD GLOBAL INFLATION	1,01%
DEXIA CLF-STATE GTY	0,98%
Total	68,24%



AMUNDI OBLIGATAIRE ESR



Caractéristiques principales

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Société de gestion déléguée	Amundi
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	28/03/1988
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,82% (prélevés) - 31/12/2015
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Classification de l'organisme de tutelle	FCPE Oblig. & créances Euro
Code AMF	99000029899
Nom du fonds maître	AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document sauf mention contraire.

